



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 28 septembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 23
Absents : 7
Produration : 2
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2016, le 28 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Vigneulles, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Jacques BAUDOIN, M. Hervé BERTRAND, M. Daniel BILLIOTTE, Mme Claudine COLAS, M. Philippe COLIN, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Jean-Pierre JAQUAT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Christophe SONREL, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME,

Procurator(s) :

M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à Claudine Colas,
M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à BERTRAND Hervé,

Etai(ent) excusé(s) :

M. Christian BOUCAUD remplacé par Jean-Pierre JAQUAT, M. Thierry MERCIER, M. Bernard ZABEL remplacé par Damienne VILLAUME, M. Jacques DEWAELE, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis HAINZELIN remplacé par Daniel BILLIOTTE, M. Guy JAMBOIS, M. Guy BIENTZ,

2016-037

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sabrina VAUDEVILLE

Date de convocation
12/09/2016

MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DATE D’AFFICHAGE
..I..

Convention jointe en annexe

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..

La Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois, régie dotée de la seule autonomie financière, adossée au PETR du Pays du Lunévillois est chargée d'animer et de mettre en œuvre la politique commune de développement touristique en pays du Lunévillois.

et publication du :

..I..

Le Département, qui a inscrit le développement touristique comme l'une des priorités territoriales pour le Lunévillois apporte son soutien au pôle tourisme depuis son démarrage en 2012 et souhaite poursuivre

l'accompagnent en 2016, 2017 et 2018 le PETR à travers la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois.

En effet, comme le Projet de Territoire le rappelle, le Pays du Lunévillois s'investit notamment depuis 2012 à travers la mise en place d'une politique d'animation et de promotion coordonnée à cette échelle territoriale. La création d'une structuration juridique en janvier 2015, avec la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois permet une meilleure lisibilité, une harmonisation des procédures d'accueil, une professionnalisation attendue par les publics et un développement de l'offre « produits touristiques ». Il convient aujourd'hui de conforter les initiatives et leurs développements, de poursuivre les partenariats avec les territoires voisins, de l'augmentation de la durée de séjour.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions du soutien du Département au Pays du Lunévillois, afin de lui permettre le développement d'actions mise en œuvre par la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois. Les relations avec le Château des Lumières de Lunéville sont également précisées dans la dite convention.

Ainsi, le Département maintient son soutien financier au Pays du Lunévillois dans ses missions de promotion, de commercialisation et de développement à hauteur de 20 000 € en 2016, 20 000 € en 2017 et 20 000 € en 2018.

Parallèlement, le département propose d'accompagner le Pays du Lunévillois dans la définition d'une stratégie globale de développement touristique sur le territoire Lunévillois et cela au travers d'une mission d'un an portée par le Département en étroite collaboration avec le pays. Cette mission est assurée depuis mars 2016 au sein du Département en étroite collaboration avec le Pays du Lunévillois par un agent du cadre d'emploi de catégorie A et doit permettre la mise en œuvre d'aménagement touristiques (chemins pédestres, liaisons douces, véloroutes/voies vertes...), en veillant à la valorisation et la mise en réseau de l'économie touristique déjà présente sur le territoire.

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS, et le DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ci-annexée,
- **AUTORISE** le président à signer la convention,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à leurs mises en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2016 et suivants de la Régie dotée de la seule autonomie financière MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vigneulles
Le Président,

